Niveau(x) d'enseignement: 3
Centre d'intérêt: 751

Numéro EDUQ : 8770562

Devis-grille du matériel didactique : français, langue maternelle, primaire : programme #16-2410 / [Direction des ressources didactiques]. -- [Québec] : Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques, 1987.

ix, 51 p. ; 36 cm. -- (Document d'information / Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques du Québec)

"Le présent document remplace les documents déjà parus qui portent les numéros suivants: SP-790602, juin 1979, devis ; 16-4316, octobre 1981, grille d'analyse, première version ; SP-850202, avril 1986, grille d'analyse, version modifiée" -- Début du v. Code: 16-4311-43.

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province) Direction des ressources didactiques

Descripteur(s): Français (Langue) * Langue maternelle * Programme d'enseignement * Matériel didactique * Evaluation du matériel didactique * Critères d'évaluation * Primaire (Ordre d'enseignement)

Le document expose, sous une forme synthétique, les renseignements concernant le programme d'études de "Français langue maternelle au primaire", ainsi que les exigences relatives au matériel de base jugé nécessaire à son application. Il tient lieu de devis et de grille d'approbation dont il remplit les rôles: aussi bien celui d'informer, de guider, que celui de servir de jalon d'évaluation. Il comprend trois sections: la section 0 résume les caractéristiques du programme et décrit brièvement le matériel de base attendu; la section 1 présente les instructions générales destinées aux évaluateurs qui seront appelés à faire l'analyse, aux fins de l'approbation, du matériel produit; la section 2 regroupe, sous les quatorze critères énoncés dans le devis général, les exigences spécifiques, pédagogiques et formelles, que doit rencontrer tout matériel de base soumis à l'approbation.

Type de document: r

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale de l'évaluation
et des ressources didactiques

16-4311-43

DOCUMENT D'INFORMATION

DEVIS-GRILLE DU
MATERIEL DIDACTIQUE

FRANÇAIS, LANGUE MATERNELLE

PRIMAIRE

(PROGRAMME # 16-2410)

OFFICIEL

DIRECTION DES RESSOURCES DIDACTIQUES

AOÛT 1987

EDIQ 8770562

NOTE: LE PRÉSENT DOCUMENT REMPLACE LES DOCUMENTS DÉJÀ PARUS QUI PORTENT LES NUMÉROS SUIVANTS:

- SP-790602, juin 1979, devis
- 16-4316, octobre 1981, grille d'analyse, première version
- SP-850202, avril 1986, grille d'analyse, version modifiée

DEVIS-GRILLE DU MATÉRIEL DIDACTIQUE

FRANÇAIS, LANGUE MATERNELLE

PRIMAIRE

(PROGRAMME #16-2410)

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

ISBN

Dépôt légal - troisième trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec

INTRODUCTION

Le présent document expose, sous une forme synthétique, les renseignements concernant le programme d'études Français, langue maternelle au primaire (816-2410) ainsi que les exigences relatives au matériel de base jugé nécessaire à son application. Il tient lieu de devis et de grille d'approbation dont il remplit les rôles, aussi bien celui d'informer, de guider, que celui de servir de jalon pour l'évaluation. Il est ainsi structuré:

- la section 0 résume les caractéristiques du programme et décrit brièvement le matériel didactique de base attendu;

- la section 1 présente les instructions générales destinées aux évaluateurs qui seront appelés à faire l'analyse, aux fins de l'approbation, du matériel produit;

- la section 2 regroupe, sous les quatorze critères énoncés dans le devis général, les exigences spécifiques, pédagogiques et formelles, que doit rencontrer tout matériel didactique de base soumis à l'approbation.

0. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

0.1 CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME

0.1.1 TITRE DU PROGRAMME ET CODE

Programme d'études, primaire
Français, langue maternelle
Code: 16-2410

0.1.2 TITRES DES GUIDES PÉDAGOGIQUES ET CODES

Guide pédagogique, primaire, première, deuxième et troisième années
Français, langue maternelle
Code: 16-2412

Guide pédagogique, primaire, quatrième, cinquième et sixième années
Français, langue maternelle
Code: 16-2413

Guide pédagogique, primaire
Français, langue maternelle
Littérature de jeunesse, Fascicule 1, Activités pédagogiques
Code: 16-2410-03

Guide pédagogique, primaire
Français, langue maternelle
Littérature de jeunesse, Fascicule 2, Littérature québécoise de jeunesse, bibliographie sélective commentée
Code: 16-2410-04

Guide pédagogique, primaire
Français, langue maternelle
Littérature de jeunesse, Fascicule 3, Livres de jeunesse francophones publiés à l'étranger, bibliographie sélective commentée
Code: 16-2410-05

Guide pédagogique, primaire
Français, langue maternelle
Littérature de jeunesse, Fascicule 4, Les livres documentaires et les textes informatifs
Code: 16-2410-06

Guide pédagogique, primaire
Français, langue maternelle
Le français dans les classes à divisions multiples au primaire (classes multi programmes), guide d'organisation et d'activités
Code: 16-2410-07

Développement de l'habileté à écrire. Exigences minimales. Primaire. Six fascicules de la première à la sixième année (version révisée, 1987).
Codes: 16-2411-19 (1ère année) à 16-2411-24 (6e année).

0.1.3 TYPE DE PROGRAMME

Il s'agit d'un programme obligatoire. Le Règlement concernant le Régime pédagogique du primaire... (1981) fixe à sept (7) heures par semaine le temps qui doit être consacré à la langue maternelle pour chacune des classes du primaire.

0.1.4 DATE D'APPLICATION OBLIGATOIRE

Septembre 1985 pour toutes les classes du primaire.

0.1.5 GRANDS AXES: BUTS ET PRINCIPES DIRECTEURS

0.1.5.1 L'objet de la classe de français

"L'objet de la classe de français est la production et la compréhension de discours signifiants et les conditions dans lesquelles s'effectuent ces opérations normalement."
(Programme d'études, p. 7)

Un discours signifiant est ainsi défini: "... toute production orale ou écrite porteuse d'un message [...] qui provient d'une volonté de communiquer vraiment et qui est compréhensible par l'interlocuteur."
(Programme d'études, p. 7)

Au primaire, les activités d'apprentissage se fondent sur une typologie qui regroupe les discours de la façon suivante:

- le discours à caractère expressif;
- le discours à caractère informatif;
- le discours à caractère incitatif;
- le discours à caractère poétique;
- le discours à caractère ludique.

(Programme d'études, p. 7)

L'objectivation de la communication, l'acquisition de connaissances relatives au code et de techniques (calligraphie, repérage d'informations...) constituent par ailleurs des champs spécifiques de la classe de français.
(Programme d'études, p. 7)

0.1.5.2 L'objectif de la classe de français

"L'objectif spécifique de la classe de français est de développer chez l'écolier ses habiletés comme émetteur et comme récepteur, autant en langue orale qu'en langue écrite."

"L'exercice d'une habileté langagière donnée suppose des activités congnitives et motrices qui intègrent des connaissances implicites ou explicites dans un usage réel de la langue."
(Programme d'études, p. 7)

En classe de français, les interventions pédagogiques doivent tendre:

- sur le plan du développement des habiletés langagières:

  - à tirer parti des situations où l'écolier recourt spontanément à la langue orale ou écrite pour répondre à des besoins réels de communication et à varier ces situations;

  - à éveiller son activité en provoquant chez lui le désir de lire et d'écrire à l'occasion d'autres matières d'enseignement, ou encore en attirant sa réflexion sur les facteurs dont dépend la qualité de son discours, sur son intention en tant qu'émetteur, sur sa compréhension en tant que récepeur;

  - à aider l'écolier en lui présentant des modèles de communication, à en susciter et, le cas échéant, à diriger la participation d'autres interlocuteurs;

- sur le plan du développement des connaissances:

  - à favoriser des activités variées sur des faits de langue (observation, comparaison, classement, évaluation, transformation...);

- à enseigner, à l'occasion, les notions utiles au progrès des habiletés;
- à assurer l'intégration des connaissances à la pratique;
- à la fin du cours primaire, à aider l'écolier à verbaliser les connaissances acquises;
- à lui indiquer où trouver les renseignements dont il a besoin;

- sur le plan du développement des techniques:
  - à renseigner l'écolier sur les techniques et les instruments nécessaires à l'usage de la langue, surtout par des démonstrations et à lui indiquer quand et comment les utiliser en situation de pratique effective;
  - à assurer des activités de manipulation qui le rendent capable de se servir de ces techniques et instruments."

(Programme d'études, pp. 8 et 9)

0.1.6 STRUCTURE DES OBJECTIFS ET DU CONTENU

Les contenus d'apprentissage sont précisés pour chacune des classes du primaire, tant ceux relatifs au développement des habiletés que ceux qui se rattachent à l'acquisition des connaissances et des techniques.

Ces contenus ou éléments d'apprentissage sont regroupés d'après les discours que l'élève doit produire, lire ou entendre dans chacune des classes du primaire.

Un objectif minimal terminal est fixé pour chacune des classes du primaire en ce qui concerne la lecture et l'écriture. Aucun objectif n'est fixé en ce qui a trait à la communication orale.

Des pistes pour l'observation et l'évaluation de l'habileté à lire sont proposées à la suite des énoncés des objectifs terminaux en lecture.

0.2 CARACTÉRISTIQUES DE LA CLIENTÈLE VISÉE ET CONDITIONS DE LA PRATIQUE

0.2.1 NOMBRE D'ÉLÈVES

Selon le plus récent relevé,* la répartition des clientèles scolaires francophones du primaire s'établit, pour le secteur public, comme suit:

P1	P2	P3	P4	P5	P6		T
89 239	84 508	83 464	80 823	80 438	74 271	=	492 743

On peut donc estimer, en se basant sur un rapport élèves-maître moyen de 27, à environ 3 000 le nombre d'enseignants pour chaque classe du primaire.

---

* M.E.Q. Direction de l'informatique. Déclarations des clientèles scolaires 1985-1986. Mai 1986.

0.2.2 SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS , LANGUE MATERNELLE, AU PRIMAIRE

De façon générale, les cours de français, langue maternelle, sont dispensés par des enseignants dits "généralistes" qui ont participé à des sessions de formation dans le cadre du plan d'implantation du programme d'études. Ils sont donc en très grande majorité familiers avec les principes, les contenus et les objectifs de ce dernier.

0.3 CARACTÉRISTIQUES DU MATÉRIEL ATTENDU

0.3.1 CONCEPTION DU MATÉRIEL

Le matériel doit être conçu en tenant compte de l'objet et de l'objectif de la classe de français:

- la compréhension et la production de discours signifiants;
- le développement des habiletés langagières, habileté à lire, à écrire et à communiquer oralement (parler et écouter).

Une attention toute spéciale doit en conséquence être accordée:

- au choix des textes: ils doivent être signifiants, c'est-à-dire adaptés aux lecteurs visés et correspondre à leurs intérêts, à leurs expériences, à leur réalité; ils doivent être variés sur le plan de leur fonction discursive: exprimer, informer, inciter, distraire, amuser;
- au choix des activités: elles doivent amener les écoliers à exercer une habileté langagière, soit à comprendre un message oral ou écrit, soit à en produire un; elles sont accompagnées de pistes et d'indications pour permettre l'objectivation de la communication et pour favoriser l'acquisition des connaissances (conventions, règles) et des techniques requises pour exercer une habileté langagière donnée dans la perspective de l'objectif minimal terminal fixé pour chaque classe.

Le matériel doit être élaboré en tenant compte également que le programme est continu et progressif: les éléments qui concernent le développement des connaissances et des techniques sont en conséquence accompagnés des mentions "à poursuivre" ou "terminal". Ce principe inhérent au programme devrait ressortir, au moins implicitement, dans le matériel sur le plan du dosage et de l'organisation des contenus.

Outre celui d'objectivation, le programme (et les guides pédagogiques qui l'accompagnent) introduit un certain nombre de termes qui sont intimement liés à la démarche d'apprentissage qu'on préconise, entre autres,

- intention;
- automatismes, réflexes;
- réinvestissement.

Les situations d'apprentissages et les activités (scénarios, projets) suggérés dans le matériel doivent véhiculer, au moins implicitement, la juste signification qu'on donne à ces termes. Soit, d'une façon ou d'une autre, les consignes données amènent l'élève à "circonscrire" son intention de communiquer; soit, certaines activités proposées favorisent l'acquisition des automatismes visés; soit, d'autres activités permettant de consolider des apprentissages amorcés dans des activités antérieures.

0.3.2 ÉLÉMENTS DU MATÉRIEL

0.3.2.1 Un ensemble de textes

Le matériel doit comprendre, pour chaque classe du primaire, un ensemble de textes. Ces derniers peuvent être réunis dans un ou plusieurs recueil(s) ou publiés séparément sous forme de livrets.

Ces recueils peuvent contenir des consignes, des pistes de travail, des suggestions d'activités individuelles, des questions, des grilles d'auto-évaluation, des tableaux de conjugaison, des listes de vocabulaire, etc.

Accompagnés d'illustrations - davantage au premier cycle - et complets, les textes choisis ont les caractéristiques mentionnées ci-dessus (0.3.1).

0.3.2.1 Un livre du maître

Le matériel comprend également, pour chaque classe du primaire, un livre du maître qui, en plus de décrire et d'expliquer la démarche adoptée et son rattachement aux principes, objectifs et contenus du programme,

- contient de nombreux exemples de situations de communication en rapport avec les habiletés langagières à développer;
- contient de nombreuses suggestions d'exploitation de ces situations, en rapport avec l'objectivation des éléments de communication;
- propose au maître différentes procédures liées au développement des connaissances et des techniques;
- suggère des activités en vue d'un réinvestissement des connaissances et des techniques dans une pratique effective de la communication orale et écrite;
- propose une planification des contenus d'apprentissage;
- décrit clairement la préparation immédiate qui est nécessaire aux enseignantes pour l'utilisation du matériel;
- suggère diverses sources d'information en prolongement des activités;
- contient des résumés-synthèses ou des tableaux schématisant certains aspects qu'il peut être utile de saisir globalement (un modèle d'apprentissage, le déroulement d'une activité, etc.);
- contient des pistes et des outils pour l'évaluation formative.

Le livre du maître est conçu pour favoriser l'exploitation des textes proposés dans le recueil ou les livrets destinés à l'écolier ainsi que, le cas échéant, des activités présentées dans le cahier d'activités.

0.3.2.3 Un cahier d'activités (périssable)

Le matériel peut comprendre, pour chacune des trois classes du premier cycle du primaire, un cahier d'activités de type périssable. Les activités présentées dans un tel cahier sont directement liées à des éléments d'apprentissage abordés dans le livre du maître, dans le recueil ou dans le recueil-manuel (recueil contenant des consignes, etc.).

Au deuxième cycle du primaire, le cahier d'activités périssable n'est pas autorisé comme matériel de base.

V. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

1.1 IDENTIFICATION DU MATÉRIEL

L'évaluateur complète la fiche descriptive "A" (page 7) du fichier d'analyse. Il ne procède à l'analyse que si tous les éléments du matériel sont à sa disposition.

> Ces éléments sont:
>
> - pour chacune des classes du premier cycle du primaire, un ensemble de textes et un cahier d'activités (périssable) pour l'élève, un livre du maître pour l'enseignant;
>
> - pour chacune des classes du deuxième cycle du primaire, un ensemble de textes (cet ensemble de textes peut faire partie d'un ensemble plus large comprenant des consignes, etc., que l'on pourrait nommer recueil-manuel) et un livre du maître.

1.2 MODE D'ANALYSE ET SYNTHÈSE

1.2.1 ÉCHANTILLON

L'évaluateur détermine l'échantillon d'analyse qui doit représenter, en nombre de pages, au moins trente pourcent (30%) de chacun des éléments du matériel et être réparti équitablement entre le début et la fin. Il précise, sous la rubrique appropriée de la fiche descriptive "A", les différentes parties comprises dans cet échantillon (unités, leçons, chapitres, modules, thèmes...) et justifie, le cas échéant, le choix de la modalité d'échantillonnage retenue.

1.2.2 OBSERVATION ET JUGEMENT

L'évaluateur observe l'échantillon retenu sous l'angle des quatorze critères intermédiaires, chacun pris isolément. Sauf indication contraire, il se borne à une observation synthétique en tenant compte simultanément de tous les indices qui en précisent, pour la discipline donnée, le sens et la portée. Il vérifie, à cette fin, si les composantes* proposées à titre de pistes d'observation possèdent les caractéristiques attendues. Suite à cette observation, il porte un jugement global sur le matériel quant au critère en cause. Il reporte ce jugement sur l'échelle à quatre (4) paliers de la fiche d'analyse "B" (pages 11 et ss.). Il justifie ce jugement, en indiquant, sous la rubrique appropriée de la même fiche "B", les références précises à toutes les lacunes notables. Dans chacun des cas où de telles lacunes ont été décelées, l'évaluateur précise, sous la rubrique "Recommandations", la nature et l'ampleur des corrections ou des modifications à effectuer.

1.2.3 SYNTHÈSE

Une fois l'analyse complétée, l'évaluateur reporte les scores attribués pour chacun des quatorze (14) critères intermédiaires dans les cases appropriées de la fiche-synthèse "C" (page 45). Il totalise ensuite les scores bruts des critères intermédiaires relatifs à un même critère général de façon à obtenir un score total. Puis, il se réfère au Barème de la page 49 pour déterminer la cote de chacun des critères généraux. Les quatre cotes ainsi obtenues forment un pattern qui entraîne une recommandation soit d'approbation, soit de refus.

---

* Voir le Tableau des principales composantes... (page 51).

Enfin, l'évaluateur résume dans la fiche-synthèse "D" (pp. 47 et 48), en fonction des quatre critères généraux, les différents commentaires et les différentes recommandations qu'il a pu formuler en cours d'analyse. Il peut noter, dans la case "Autres remarques" (p. 48), certains aspects ou certains traits particuliers dont la grille d'analyse ne tient pas compte.

2. CRITÈRES, INDICES ET COMPOSANTES D'ANALYSE

F I C H E D E S C R I P T I V E " A "

No du dossier: _____

Nom de l'évaluateur: _____
No de l'évaluateur: _____

1. IDENTIFICATION

TITRE DU MATÉRIEL _____

AUTEUR(S) _____

ILLUSTRATEUR(S) _____

DESTINATAIRE (classe, cycle ou ordre d'enseignement) _____

ÉDITEUR _____

LIEU ET ANNÉE D'ÉDITION _____

Le matériel soumis comprend les éléments suivants:

	Manuscrit	Prêt-à-photo	Imprimé	Remarques
( ) Manuel(s)	☐	☐	☐	_____
( ) Livre(s) du maître	☐	☐	☐	_____
( ) Cahier(s) d'activités	☐	☐	☐	_____
( ) Matériel-classe (préciser lequel) _____	☐	☐	☐	_____

Si ces éléments ne sont pas ceux mentionnés à la page 3, indiquer le(s)quel(s) manque(nt) ou s'ajoute(nt):

_____

_____

2. ÉCHANTILLON

_____

DATE: _____ SIGNATURE: _____

2.1 PREMIER CRITÈRE GÉNÉRAL

Le matériel respecte les orientations pédagogiques et didactiques du programme, telles qu'elles sont décrites dans les principes directeurs ou exprimées dans les objectifs généraux, terminaux et intermédiaires.

• RÉFÉRENCE À UNE DÉMARCHE D'APPRENTISSAGE

Le matériel doit proposer une démarche d'apprentissage centrée, d'abord et avant tout, sur une pratique de discours réelle et signifiante.
(Pages 4, 9, 15, 22, 23, 24 et 27)*

Cette pratique de discours doit viser le développement des habiletés langagières chez l'élève: la compréhension (lire et écouter), la production (écrire et parler).
(Pages 4, 11 et 15)

NOTE: Pour les fins de l'analyse, les composantes du processus d'apprentissage ont été réparties dans les deux premiers critères intermédiaires. Le premier traite plus spécifiquement de la pratique de discours. Le deuxième traite de l'objectivation de la pratique et de l'acquisition des connaissances.

• RÉFÉRENCE AU DÉVELOPPEMENT DES HABILETÉS ET DES ATTITUDES

Le développement des habiletés langagières suppose également une objectivation par l'élève de cette pratique de discours. En conséquence, le matériel doit amener l'élève à observer, expliquer et évaluer sa pratique langagière et à prendre conscience de certains aspects de la réalité langagière.
(Pages 10, 20, 24 et 30)

Enfin, le matériel doit aussi favoriser le développement ou l'acquisition de connaissances et de techniques, mais dans la mesure où celles-ci sont nécessaires à la pratique de discours de même qu'à l'objectivation de cette pratique.
(Pages 9, 25 et 26)

• RÉFÉRENCE AU VÉCU ET À L'ENVIRONNEMENT

Le matériel doit proposer des moyens qui tiennent compte de l'élève et qui font appel aux intérêts, aux goûts et aux préoccupations de ce dernier.
(Pages 4, 21 et 35)

Les éléments de contenu dans le matériel doivent être présentés et conçus de manière à ce que l'élève puisse les rattacher à la connaissance et à l'expérience qu'il a de la réalité.
(Pages 6, 9, 15 et 21)

Le matériel doit également amener l'élève à découvrir le monde et à prendre conscience des différences d'expérience et de perception du monde chez les autres.

• RÉFÉRENCE À L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Le matériel doit proposer des moyens en vue d'une évaluation formative intégrée au processus d'enseignement et d'apprentissage. Ces moyens doivent permettre d'évaluer le développement des habiletés langagières et l'acquisition des connaissances et des techniques, autant en langue orale qu'en langue écrite, et ce, dans le contexte du développement global de l'habileté à communiquer.
(Page 31)

* Pages du programme d'études.

2.1.1 PREMIER CRITÈRE INTERMÉDIAIRE

Le matériel favorise une pratique qui fait appel à une démarche d'apprentissage.

COMMENTAIRE: Cet énoncé doit être interprété selon les indices suivants:

1) Le matériel contient un répertoire d'activités de communication (qui sont autant de pratiques de discours) conçues et articulées pour instrumenter une démarche d'enseignement et d'apprentissage centrée sur le développement de l'habileté à communiquer.

2) Le matériel propose des activités de pratique de discours réelles, authentiques et significatives, c'est-à-dire des activités qui placent l'élève dans des situations de communication variées et motivantes. Ces situations de communication amènent l'élève à produire et à comprendre divers types de discours en fonction d'intentions réelles de communication.

3)

L'évaluateur fait porter son observation sur les composantes suivantes du matériel qu'il doit utiliser comme pistes d'observation plutôt que comme critères d'analyse proprement dits. Il vérifie, en gardant à l'esprit le sens et la portée du critère intermédiaire, si:

lt	(1) Les textes contenus dans le manuel sont de vrais textes (ils ne sont pas construits artificiellement pour favoriser l'apprentissage d'éléments lexicaux, syntaxiques, etc.); l'évaluateur vérifie également si les textes sont complets dans la majorité des cas. (1)(2) Le manuel de l'élève contient un ensemble de textes variés qui s'intègrent dans des pratiques réelles de communication exploitant les intentions pour lesquelles on lit.
f	
fl	(1) Le matériel accorde <u>une place prépondérante</u> aux activités centrées sur le développement de l'habileté à communiquer (pratique <u>réelle</u> de compréhension et de production de discours et objectivation de cette pratique). (1) Le matériel contient une procédure (mises en situation, consignes, activités, etc.) qui assure la production et la compréhension de discours variés et <u>authentiques</u> (à l'oral et à l'écrit). (1)(2) Le matériel propose un ensemble de situations de communication variées et motivantes qui amènent l'élève, le plus naturellement possible, à produire et à comprendre divers types de discours en fonction des intentions de communication retenues par le programme. (1)(2) Dans le matériel, les pratiques de discours sont conçues de manière à amener les élèves à tenir compte des composantes d'une situation de communication: intention, interlocuteur(s), sujet traité, circonstances de lieu et de temps, etc.
v	
d i g	

C.G.	1	C.I.	1

FICHE D'ANALYSE "B"

L'observation de l'échantillon retenu (préciser, s'il y a lieu) _____ _____ amène à conclure que le matériel analysé est (encercler le chiffre approprié):

INSATISFAISANT	PEU SATISFAISANT	SATISFAISANT	TRÈS SATISFAISANT
1	2	3	4

COMMENTAIRES ET RÉFÉRENCES JUSTIFICATIVES:

- MANUEL:

- LIVRE DU MAÎTRE:

- AUTRE(S) (PRÉCISER):

RECOMMANDATIONS DE CORRECTION OU DE MODIFICATION:

- MANUEL:

- LIVRE DU MAÎTRE:

- AUTRE(S) (PRÉCISER):

2.1.2 DEUXIÈME CRITÈRE INTERMÉDIAIRE

Le matériel favorise une pratique qui vise l'intégration des contenus notionnels au processus de développement des habiletés et des attitudes.

COMMENTAIRE: Cet énoncé doit être interprété selon les indices suivants:

1) Le matériel propose des moyens qui amènent l'élève à objectiver sa pratique de discours, tant pour l'habileté à comprendre que pour l'habileté à produire. Ces moyens amènent l'élève à faire un retour sur sa lecture ou son écoute, sur sa production orale ou écrite afin qu'il puisse observer, analyser, comprendre, évaluer ou modifier certains aspects de sa pratique en rapport avec son intention de communication et les autres composantes de la situation de communication.

2) Le matériel propose des activités de développement ou d'acquisition de connaissances et de techniques mais dans la mesure où celles-ci sont véritablement nécessaires et intégrables à la pratique de discours.

3) Le matériel propose des moyens qui favorisent l'autonomie de l'élève en rapport avec le processus d'objectivation de la pratique et le développement de connaissances et de techniques.

L'évaluateur fait porter son observation sur les composantes suivantes du matériel qu'il doit utiliser comme pistes d'observation plutôt que comme critères d'analyse proprement dits. Il vérifie, en gardant à l'esprit le sens et la portée du critère intermédiaire, si:

v l f	
FI v	(1) Dans le matériel, les activités d'objectivation sont en relation directe avec les pratiques de discours proposées et si elles font appel à des opérations mentales d'observation, d'analyse et de jugement. (1)(2) Le matériel présente ou suggère des activités en vue d'un réinvestissement des acquis dans la pratique de discours. (1)(3) Le matériel contient des activités d'objectivation (manipulations, questions, discussions, grilles, etc.) qui amènent l'élève à comprendre et à évaluer sa pratique de discours en rapport avec son intention de communication et les autres composantes de la situation de communication. (2) Dans le manuel, les activités d'acquisition de connaissances et de techniques sont fonctionnelles, c'est-à-dire si elles aident réellement l'élève à produire et à comprendre plus efficacement des discours. (3) Les activités liées au développement des connaissances s'inscrivent dans une démarche inductive à l'intérieur de laquelle l'élève est amené à observer les faits linguistiques et, progressivement, à découvrir et à formuler par lui-même certaines règles, certains principes généraux.
d l g	

C.G.	1	C.I.	2

FICHE D'ANALYSE "B"

L'observation de l'échantillon retenu (préciser, s'il y a lieu) _____ _____ amène à conclure que le matériel analysé est (encercler le chiffre approprié):

INSATISFAISANT	PEU SATISFAISANT	SATISFAISANT	TRÈS SATISFAISANT
1	2	3	4

COMMENTAIRES ET RÉFÉRENCES JUSTIFICATIVES:

- MANUEL:

- LIVRE DU MAÎTRE:

- AUTRE(S) (PRÉCISER):

RECOMMANDATIONS DE CORRECTION OU DE MODIFICATION:

- MANUEL:

- LIVRE DU MAÎTRE:

- AUTRE(S) (PRECISER):

2.1.3 TROISIÈME CRITÈRE INTERMÉDIAIRE

Le matériel favorise une pratique qui puise dans le vécu de l'élève et dans l'environnement de ce dernier.

COMMENTAIRE: Cet énoncé doit être interprété selon les indices suivants:

1) Le matériel propose des moyens qui permettent à l'élève de vivre des activités de pratique de la communication langagière faisant appel à son vécu et à son environnement.

2) Le matériel propose des moyens qui aident l'élève à réaliser ses apprentissages en s'appuyant sur ce qu'il connaît déjà de la réalité.

3) Le matériel propose des moyens qui aident l'élève à découvrir le monde, à accroître ses connaissances du monde et à prendre conscience des différences dans les modes de vie, dans les façons de voir le monde.

L'évaluateur fait porter son observation sur les composantes suivantes du matériel qu'il doit utiliser comme pistes d'observation plutôt que comme critères d'analyse proprement dits. Il vérifie, en gardant à l'esprit le sens et la portée du critère intermédiaire, si:

t	(1)(3) Les textes contenus dans le manuel de l'élève abordent une variété de thèmes et de sujets qui correspondent aux goûts, aux intérêts et à l'expérience de l'élève; l'évaluateur vérifie également si les textes amènent l'élève à découvrir le monde et les autres, à constater les différences (et les ressemblances) dans la façon de vivre et de percevoir la réalité.
i	(2) Dans les cas où le manuel présente des extraits de textes, ces derniers sont accompagnés, le cas échéant, d'informations, d'explications qui situent le contexte dans lequel ils ont été produits (auteur, époque, circonstances, etc.) et qui permettent à l'élève de faire des liens avec ce qu'il sait déjà de la réalité.
t	(2) Le manuel contient de nombreuses illustrations (photos, dessins, caricatures, bandes dessinées, etc.), pertinentes et fonctionnelles, qui servent de support à la compréhension des textes ou aux situations de communication; l'évaluateur vérifie si l'iconographie est moderne et si elle réfère à des réalités familières à l'élève.
Fl	(1)(2) Les activités de pratique de discours proposées dans le matériel s'inscrivent dans des situations de communication centrées sur des événements, des thèmes, des sujets qui ont une signification réelle pour l'élève; l'évaluateur vérifie si ces situations se rapprochent le plus possible de la vie de l'élève et le motivent réellement à communiquer.
v	(1) Le livre du maître suggère des modes d'organisation de la classe et des stratégies susceptibles d'aider l'enseignant à exploiter adéquatement les intérêts et les expériences de l'élève (regroupements, pairages, échanges inter-classes, etc.). (3) Les activités de pratique de discours proposées dans le matériel amènent l'élève à découvrir le monde, à accroître ses connaissances du monde.
d i g	

C.G.	1

C.I.	3

FICHE D'ANALYSE "B"

L'observation de l'échantillon retenu (préciser, s'il y a lieu) _____ _____ amène à conclure que le matériel analysé est (encercler le chiffre approprié):

INSATISFAISANT	PEU SATISFAISANT	SATISFAISANT	TRÈS SATISFAISANT
1	2	3	4

COMMENTAIRES ET RÉFÉRENCES JUSTIFICATIVES:

- MANUEL:
- LIVRE DU MAÎTRE:
- AUTRE(S) (PRÉCISER):

RECOMMANDATIONS DE CORRECTION OU DE MODIFICATION:

- MANUEL:
- LIVRE DU MAÎTRE:
- AUTRE(S) (PRÉCISER):

2.1.4 QUATRIÈME CRITÈRE INTERMÉDIAIRE

Le matériel favorise une pratique qui intègre l'évaluation au processus d'apprentissage.

COMMENTAIRE: Cet énoncé doit être interprété selon les indices suivants:

1) Le matériel propose des moyens qui permettent à l'élève de vérifier ce qu'il maîtrise et ce qui lui cause des difficultés.

2) Le matériel propose des moyens qui permettent à l'enseignant d'intégrer l'évaluation formative au processus d'enseignement et d'apprentissage, en tenant compte des objectifs à atteindre.

3)

L'évaluateur fait porter son observation sur les composantes suivantes du matériel qu'il doit utiliser comme pistes d'observation plutôt que comme critères d'analyse proprement dits. Il vérifie, en gardant à l'esprit le sens et la portée du critère intermédiaire, si:

Fv	(1) Le manuel contient une procédure d'auto-évaluation (grilles d'observation, questionnaires, tests, activités diverses, etc.) en rapport avec le développement (acquisition) des habiletés langagières, des connaissances et des techniques. (2) Le livre du maître contient une procédure (consignes, explications, suggestions d'activités conçues à partir de grilles d'observation, de modes de discussion, de questionnaires oraux et écrits, etc.) spécifiant des moments opportuns d'évaluation et la matière de les intégrer au processus d'enseignement et d'apprentissage. (2) Le livre du maître propose différents modèles de grilles d'observation, d'analyse et d'évaluation des faits de langue et des faits discursifs en situation de communication.
d i g	

C.O.	1	C.I.	4

FICHE D'ANALYSE "B"

L'observation de l'échantillon retenu (préciser, s'il y a lieu) _____ _____ amène à conclure que le matériel analysé est (encercler le chiffre approprié):

INSATISFAISANT	PEU SATISFAISANT	SATISFAISANT	TRÈS SATISFAISANT
1	2	3	4

COMMENTAIRES ET RÉFÉRENCES JUSTIFICATIVES:

- MANUEL:

- LIVRE DU MAÎTRE:

- AUTRE(S) (PRÉCISER):

RECOMMANDATIONS DE CORRECTION OU DE MODIFICATION:

- MANUEL:

- LIVRE DU MAÎTRE:

- AUTRE(S) (PRÉCISER):

7.2 DEUXIÈME CRITÈRE GÉNÉRAL

Le matériel aborde la majeure partie des objectifs et des contenus prescrits ou préconisés par le programme.

- **PRÉSENCE ET TRAITEMENT DES OBJECTIFS**

Le matériel doit traiter les objectifs généraux et terminaux contenus dans le programme. Il doit véhiculer les principes directeurs et les buts du programme en en respectant les objectifs.
(Pages 3, 9, 13, 20, 21, 27, 29 et 30)

- **PRÉSENCE ET TRAITEMENT DES CONTENUS NOTIONNELS**

Le matériel doit proposer une quantité suffisante et variée d'activités pour assurer l'apprentissage des contenus notionnels nécessaires à l'atteinte des objectifs du programme.
(Pages 11, 12, 13, 14, 25, 26, 27 et 29)

- **ARTICULATION, PROGRESSION DES OBJECTIFS ET DES CONTENUS**

Le matériel doit accorder une attention suffisante au développement de chacune des habiletés langagières (habileté à lire, à écrire, à écouter et à s'exprimer oralement).
(Pages 14, 28 et 30)

Il doit favoriser la production et la compréhension (à l'oral et à l'écrit) des différents types de discours retenus par le programme.
(Pages 3, 14 et 15)

Le matériel doit aussi proposer des moyens qui tiennent compte du découpage et de la progression proposés par le programme pour le développement des habiletés langagières et l'acquisition des connaissances et des techniques.
(Pages 5, 20 et 30)

- **EXACTITUDE, ACTUALITÉ, OBJECTIVITÉ DES CONTENUS NOTIONNELS**

Le matériel doit présenter des contenus notionnels exacts. Les informations, les notions, les explications, la terminologie véhiculées dans le matériel doivent être exemptes d'erreurs, d'inexactitudes.

2.2.1 PREMIER CRITÈRE INTERMÉDIAIRE

Le matériel propose des moyens permettant à l'élève d'atteindre la majeure partie des objectifs obligatoires du programme.

COMMENTAIRE: Cet énoncé doit être interprété selon les indices suivants:

1) Le matériel aborde, de façon explicite, les objectifs généraux et terminaux du programme: les différents moyens (pratiques de discours, textes, situations de communication, activités d'objectivation, etc.) mis en oeuvre pour permettre à l'élève de les atteindre occupent un espace évident de ce matériel.

2) Le matériel reflète manifestement, par le traitement qui est accordé aux objectifs, les principes directeurs et les buts du programme.

3)

L'évaluateur fait porter son observation sur les composantes suivantes du matériel qu'il doit utiliser comme pistes d'observation plutôt que comme critères d'analyse proprement dits. Il vérifie, en gardant à l'esprit le sens et la portée du critère intermédiaire, si:

1	(2) Le choix et la variété des textes contenus dans le manuel de l'élève reflètent les principes et les buts du programme.
F1	(1)(2) Le matériel propose des moyens (pratiques de discours, textes, situations de communication, activités d'objectivation et d'acquisition de connaissances, etc.) qui assurent le traitement des objectifs généraux et des objectifs terminaux du programme et reflètent les principes et les buts du programme. (2) La démarche d'apprentissage proposée dans le matériel reflète les principes et les buts du programme.
4	(1) La table des matières du manuel réserve un espace approprié au traitement de chacun des objectifs: nombre de chapitres, de sections, d'unités, de leçons, etc.
Id	(1)(2) Le livre du maître contient un tableau-synthèse des objectifs abordés et des moyens retenus pour permettre la réalisation de chacun.
8	

C.G.	2

C.I.	1

FICHE D'ANALYSE "B"

L'observation de l'échantillon retenu (préciser, s'il y a lieu) _____ _____ amène à conclure que le matériel analysé est (encercler le chiffre approprié):

INSATISFAISANT	PEU SATISFAISANT	SATISFAISANT	TRÈS SATISFAISANT
1	2	3	4

COMMENTAIRES ET RÉFÉRENCES JUSTIFICATIVES:

- MANUEL:
- LIVRE DU MAÎTRE:
- AUTRE(S) (PRÉCISER):

RECOMMANDATIONS DE CORRECTION OU DE MODIFICATION:

- MANUEL:
- LIVRE DU MAÎTRE:
- AUTRE(S) (PRÉCISER):

2.2.2 DEUXIÈME CRITÈRE INTERMÉDIAIRE

Le matériel propose des moyens permettant à l'élève d'aborder la majeure partie des contenus notionnels jugés nécessaires pour atteindre les objectifs visés.

COMMENTAIRE: Cet énoncé doit être interprété selon les indices suivants:

1) Le matériel propose un nombre suffisant d'activités qui amènent l'élève à développer (acquérir) les connaissances, les techniques, les outils retenus par le programme pour assurer le développement de l'habileté à communiquer.

2) Les activités proposées dans le matériel pour le développement (l'acquisition) de connaissances, de techniques, d'outils, sont variées tant dans leur contenu que dans leur présentation.

3)

L'évaluateur fait porter son observation sur les composantes suivantes du matériel qu'il doit utiliser comme pistes d'observation plutôt que comme critères d'analyse proprement dits. Il vérifie, en gardant à l'esprit le sens et la portée du critère intermédiaire, si:

t i f	
	(1) Le matériel contient des activités qui amènent l'élève à acquérir des notions et des connaissances en rapport avec les types de discours et les différents facteurs qui influencent la compréhension et la production d'un discours.
	(1) Le matériel contient des activités qui portent sur les connaissances linguistiques nécessaires à la lecture (lexique, morphologie, syntaxe, système grapho-phonétique) et à l'écriture (orthographe d'usage, orthographe grammaticale, syntaxe).
FI	(1) Le matériel contient des activités relatives aux techniques et outils nécessaires à la production de textes: calligraphie, utilisation du dictionnaire, de tables de conjugaison, d'une grammaire (fin du primaire).
	(2) Le matériel contient des activités variées: observation; manipulations (classification, comparaison, transformation, etc.); activités questionnaires; jeux; débats, discussions; reproduction, réutilisation de discours; explications, instructions, démonstrations, etc.
v	
d i g	

C.G.	2

C.I.	2

FICHE D'ANALYSE "B"

L'observation de l'échantillon retenu (préciser, s'il y a lieu) _____ _____ amène à conclure que le matériel analysé est (encercler le chiffre approprié):

INSATISFAISANT	PEU SATISFAISANT	SATISFAISANT	TRÈS SATISFAISANT
1	2	3	4

COMMENTAIRES ET RÉFÉRENCES JUSTIFICATIVES:

- MANUEL:
- LIVRE DU MAÎTRE:
- AUTRE(S) (PRÉCISER):

RECOMMANDATIONS DE CORRECTION OU DE MODIFICATION:

- MANUEL:
- LIVRE DU MAÎTRE:
- AUTRE(S) (PRÉCISER):

2.2.3 TROISIÈME CRITÈRE INTERMÉDIAIRE

Le matériel propose des moyens qui reflètent la progression des apprentissages telle qu'elle est préconisée par le programme.

COMMENTAIRE: Cet énoncé doit être interprété selon les indices suivants:

1) Le matériel accorde de façon évidente (espace occupé, quantité de moyens déployés ou suggérés) une importance suffisante et à peu près égale au développement de chacune des habiletés langagières (habileté à lire, à écrire, à écouter et à s'exprimer oralement).

2) Le matériel propose des moyens qui amènent l'élève à comprendre et à produire les différents types de discours retenus par le programme.
Les types de discours proposés dans le matériel respectent le découpage retenu pour chaque année du programme.

3) Le matériel propose des moyens qui respectent le découpage et l'élargissement des éléments (contenus) d'apprentissage retenus pour chaque année du programme.
Ces moyens favorisent le réinvestissement des apprentissages à l'intérieur de pratiques de discours.

L'évaluateur fait porter son observation sur les composantes suivantes du matériel qu'il doit utiliser comme pistes d'observation plutôt que comme critères d'analyse proprement dits. Il vérifie, en gardant à l'esprit le sens et la portée du critère intermédiaire, si:

It f	(2) Le manuel contient un ensemble de textes variés qui se rattachent de manière à peu près égale à chacun des quatre types de discours retenus par le programme: informatif, incitatif, expressif, poétique/ludique.
Fl v	(1) Les situations de communication et les activités de pratique proposées dans le matériel concourent au développement des différentes habiletés langagières et elles sont en nombre suffisant. (1) Les activités d'objectivation de la pratique langagière proposées dans le matériel concourent au développement des différentes habiletés et elles sont en nombre suffisant. (2) Le matériel contient une procédure (suggestions, situations de communication, activités, etc.) qui amène l'élève à produire et à comprendre (à l'oral et à l'écrit) à peu près également les quatre types de discours retenus par le programme. (3) Le matériel propose des activités qui amènent l'élève à développer les habiletés et à acquérir les connaissances et les techniques retenus pour chaque année du programme. (3) Le matériel présente et organise les éléments d'apprentissage de façon à permettre le réinvestissement des acquis à l'intérieur de pratiques de discours.
d i s	

C.O.	2

C.I.	3

FICHE D'ANALYSE "B"

L'observation de l'échantillon retenu (préciser, s'il y a lieu) _____ _____ amène à conclure que le matériel analysé est (encercler le chiffre approprié):

INSATISFAISANT	PEU SATISFAISANT	SATISFAISANT	TRÈS SATISFAISANT
1	2	3	4

COMMENTAIRES ET RÉFÉRENCES JUSTIFICATIVES:

- MANUEL:

- LIVRE DU MAÎTRE:

- AUTRE(S) (PRÉCISER):

RECOMMANDATIONS DE CORRECTION OU DE MODIFICATION:

- MANUEL:

- LIVRE DU MAÎTRE:

- AUTRE(S) (PRÉCISER):

2.2.4 QUATRIÈME CRITÈRE INTERMÉDIAIRE

Le matériel propose des contenus actuels, exacts et objectifs.

COMMENTAIRE: Cet énoncé doit être interprété selon les indices suivants:

1) Les informations, les explications, les notions, la terminologie véhiculées dans le matériel sont exactes.

2)

3)

L'évaluateur fait porter son observation sur les composantes suivantes du matériel qu'il doit utiliser comme pistes d'observation plutôt que comme critères d'analyse proprement dits. Il vérifie, en gardant à l'esprit le sens et la portée du critère intermédiaire, si:

it f	(1) Dans le matériel, les termes utilisés pour nommer, décrire ou définir les faits, les phénomènes linguistiques et discursifs, sont exacts. (1) Dans le manuel, les informations, les notions, les explications, les données rattachées au développement des habiletés, à l'acquisition des connaissances et des techniques, sont exactes. (1) L'utilisation de la terminologie est identique et cohérente à travers les différentes parties (unités, sections, chapitres, etc.) du manuel et du livre du maître. (1) La terminologie utilisée dans le matériel est conforme à celle du programme.
i F v	
d i g	

C.G.	2

C.I.	4

FICHE D'ANALYSE "B"

L'observation de l'échantillon retenu (préciser, s'il y a lieu) _____ _____ amène à conclure que le matériel analysé est (encercler le chiffre approprié):

INSATISFAISANT	PEU SATISFAISANT	SATISFAISANT	TRÈS SATISFAISANT
1	2	3	4

COMMENTAIRES ET RÉFÉRENCES JUSTIFICATIVES:

- MANUEL:
- LIVRE DU MAÎTRE:
- AUTRE(S) (PRÉCISER):

RECOMMANDATIONS DE CORRECTION OU DE MODIFICATION:

- MANUEL:
- LIVRE DU MAÎTRE:
- AUTRE(S) (PRÉCISER):

2.3 TROISIÈME CRITÈRE GÉNÉRAL

Le matériel est adapté aux conditions de la pratique scolaire.

- **CONDITIONS RELATIVES AUX POLITIQUES ET RÈGLES**

Le matériel doit proposer une démarche et des moyens qui respectent les limites de temps alloué par le Régime pédagogique pour l'enseignement du français, langue maternelle.

Le matériel - même si ce n'est pas un des buts spécifiques du programme de français, langue maternelle - traite de certains objets et phénomènes de l'univers technologique.

- **CONDITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES PHYSIQUES ET FINANCIÈRES**

Le matériel doit proposer une démarche et des moyens qui tiennent compte des ressources disponibles dans les institutions d'enseignement et des règles courantes de leur utilisation.
(Page 14)

- **CONDITIONS RELATIVES À L'ACTE PÉDAGOGIQUE**

Le matériel doit faciliter l'acte pédagogique:

1) en fournissant à l'enseignant des indications méthodologiques (explications sur les contenus du matériel, sur la démarche proposée, etc.) et d'autres moyens susceptibles de rendre plus efficace son action auprès des élèves;
(Pages 29 à 40)

2) en fournissant à l'élève des moyens qui favorisent une certaine autonomie dans sa démarche.
(Pages 3, 4, 5, 14, 21 et 27)

2.3.1 PREMIER CRITÈRE INTERMÉDIAIRE

Le matériel tient compte de certains éléments de politique ou de certaines règles qui conditionnent la pratique scolaire.

COMMENTAIRE: Cet énoncé doit être interprété selon les indices suivants:

1) Le matériel propose un ensemble de moyens de base (situations de communication, activités, textes, etc.) réalisables dans le cadre du temps d'enseignement qui est prescrit par le Régime pédagogique. Ces moyens de base sont ceux nommément liés aux objectifs généraux et terminaux du programme.

2) Le matériel propose des moyens qui suscitent l'intérêt de l'élève pour les phénomènes et les objets de l'univers technologique, particulièrement ceux qui sont rattachés aux moyens de communication et aux média d'information.

3)

L'évaluateur fait porter son observation sur les composantes suivantes du matériel qu'il doit utiliser comme pistes d'observation plutôt que comme critères d'analyse proprement dits. Il vérifie, en gardant à l'esprit le sens et la portée du critère intermédiaire, si:

f i f	(1) Dans le manuel, la quantité de textes, d'informations, d'explications, de notions liés aux objectifs du programme convient au temps d'enseignement prescrit. (2) Le manuel contient quelques textes qui traitent de l'origine, de l'évolution, de la conception, du fonctionnement et des applications des outils, des procédés et des produits technologiques. (2) Certaines illustrations dans le manuel ont été choisies pour favoriser l'initiation à la technologie.
Fi v	(1) L'ensemble des activités proposées dans le matériel est réalisable dans le cadre du temps d'enseignement prescrit. (2) Dans le matériel, certaines mises en situation, certaines activités, certaines consignes, certaines questions sont proposées pour faciliter l'initiation à la technologie.
id 0	(2) Le matériel contient des références bibliographiques concernant des outils, des procédés et des produits technologiques.

C.G.	3

C.I.	1

FICHE D'ANALYSE "B"

L'observation de l'échantillon retenu (préciser, s'il y a lieu) _____ _____ amène à conclure que le matériel analysé est (encercler le chiffre approprié):

INSATISFAISANT	PEU SATISFAISANT	SATISFAISANT	TRÈS SATISFAISANT
1	2	3	4

COMMENTAIRES ET RÉFÉRENCES JUSTIFICATIVES:

- MANUEL:
- LIVRE DU MAÎTRE:
- AUTRE(S) (PRÉCISER):

RECOMMANDATIONS DE CORRECTION OU DE MODIFICATION:

- MANUEL:
- LIVRE DU MAÎTRE:
- AUTRE(S) (PRÉCISER):

2.3.2 DEUXIÈME CRITÈRE INTERMÉDIAIRE

Le matériel propose des moyens qui tiennent compte des ressources physiques et financières des établissements scolaires ainsi que des modalités courantes d'utilisation de ces ressources.

COMMENTAIRE: Cet énoncé doit être interprété selon les indices suivants:

1) Le matériel propose des moyens qui tiennent compte des ressources physiques et financières habituellement disponibles dans les établissements scolaires.

2)

3)

L'évaluateur fait porter son observation sur les composantes suivantes du matériel qu'il doit utiliser comme pistes d'observation plutôt que comme critères d'analyse proprement dits. Il vérifie, en gardant à l'esprit le sens et la portée du critère intermédiaire, si:

Fiv	(1) L'ensemble des moyens proposés (situations de communication, activités de pratique langagière, etc.) est facilement réalisable dans le cadre des ressources et des pratiques courantes: répartition du temps, modes d'organisation de la classe, ressources physiques (appareils audiovisuels, matériaux, fournitures scolaires, ressources documentaires, etc.) et financières.
dig	

C.G.	3	C.I.	2

FICHE D'ANALYSE "B"

L'observation de l'échantillon retenu (préciser, s'il y a lieu) _____ _____ amène à conclure que le matériel analysé est (encercler le chiffre approprié):

INSATISFAISANT	PEU SATISFAISANT	SATISFAISANT	TRÈS SATISFAISANT
1	2	3	4

COMMENTAIRES ET RÉFÉRENCES JUSTIFICATIVES:

- MANUEL:
- LIVRE DU MAÎTRE:
- AUTRE(S) (PRÉCISER):

RECOMMANDATIONS DE CORRECTION OU DE MODIFICATION:

- MANUEL:
- LIVRE DU MAÎTRE:
- AUTRE(S) (PRÉCISER):

2.3.3 TROISIÈME CRITÈRE INTERMÉDIAIRE

Le matériel propose des moyens qui tiennent compte du rôle de l'enseignant, en vue de faciliter l'acte pédagogique.

COMMENTAIRE: Cet énoncé doit être interprété selon les indices suivants:

1) Le livre du maître contient un ensemble d'indications et d'explications concernant la structure et l'organisation des éléments de contenu du manuel de l'élève: parties du manuel, liens que ces parties ont entre elles, types d'activités proposées, mode(s) d'utilisation du manuel, démarche d'apprentissage, mode(s) d'évaluation.

2) Le livre du maître véhicule et situe les orientations et les objectifs du programme, notamment en proposant des jalons de planification (objectifs poursuivis à travers les différents éléments de contenu du manuel, préparation nécessaire, informations utiles à l'instrumentation de l'enseignant); en identifiant des difficultés susceptibles de survenir en cours d'apprentissage et en suggérant des moyens concrets pour tenter de les résoudre; en proposant divers moyens (exemples de situations de communication, pistes d'exploitation, activités complémentaires, etc.) qui facilitent l'acte pédagogique.

3) Le manuel est manifestement adapté, en ce qui concerne la lisibilité, à l'élève auquel il est destiné: textes signifiants et lisibles, consignes et explications brèves et claires, activités adaptées aux capacités cognitives ou intellectuelles de l'élève. Le manuel favorise chez l'élève une lecture et un traitement autonomes des activités et des autres éléments de contenu.

L'évaluateur fait porter son observation sur les composantes suivantes du matériel qu'il doit utiliser comme pistes d'observation plutôt que comme critères d'analyse proprement dits. Il vérifie, en gardant à l'esprit le sens et la portée du critère intermédiaire, si:

It f	(2) Le livre du maître contient des explications et des informations qui instrumentent l'enseignant en rapport avec divers aspects de la communication orale et écrite (typologie des discours, caractéristiques de l'imprimé, niveaux et variétés de langue, etc.). (3) Dans le manuel, les textes et les autres éléments de contenu écrit (consignes, explications notionnels ou autres, légendes accompagnant les illustrations, descriptions d'activités, etc.) sont lisibles, faciles à décoder.
Fl v	(1) Le livre du maître contient des indications et des explications en rapport avec la structure et l'organisation des éléments de contenu du manuel. (1)(2) Dans le livre du maître, les indications méthodologiques, les suggestions de situations de communication, de pistes d'exploitation, d'activités, etc., sont de nature à faciliter l'acte pédagogique, à susciter l'apprentissage. (1)(2) Le livre du maître propose des pistes et des suggestions en rapport avec la planification d'un enseignement, collectif et individualisé, qui permet de tenir compte des différences individuelles, des différents rythmes d'apprentissage des élèves: démarches-types, plans de cours, stratégies d'enseignement, possibilités de regroupements d'objectifs, activités divergentes (activités différentes qui se font toutes en même temps ou activités semblables qui invitent à des réalisations multiples), activités de prolongement et de réinvestissement, activités d'auto et de co-évaluation. (3) Les activités rattachées au développement (acquisition) des connaissances et des techniques sont bien adaptées aux capacités cognitives ou intellectuelles de l'élève.
d l g	(3) Des procédés graphiques appropriés (encarts, tramés, couleurs, etc.) favorisent la lisibilité et l'utilisation du manuel: identification et distinction des différentes parties du manuel, des différents types d'activités, etc.

C.G.	3

C.I.	3

FICHE D'ANALYSE "B"

L'observation de l'échantillon retenu (préciser, s'il y a lieu) _____ _____ amène à conclure que le matériel analysé est (encercler le chiffre approprié):

INSATISFAISANT	PEU SATISFAISANT	SATISFAISANT	TRÈS SATISFAISANT
1	2	3	4

COMMENTAIRES ET RÉFÉRENCES JUSTIFICATIVES:

- MANUEL:

- LIVRE DU MAÎTRE:

- AUTRE(S) (PRÉCISER):

RECOMMANDATIONS DE CORRECTION OU DE MODIFICATION:

- MANUEL:

- LIVRE DU MAÎTRE:

- AUTRE(S) (PRÉCISER):

2.4 QUATRIÈME CRITÈRE GÉNÉRAL

Le matériel est adéquat dans sa forme.

- **FACTURE DU MATÉRIEL**

Le matériel doit être de qualité suffisante pour assurer sa résistance.
(Page 19)

- **MISE EN PAGE DU MATÉRIEL**

La mise en page doit être soignée de manière à favoriser la lisibilité et l'utilisation du matériel.
(Pages 6, 9, 16 et 19)

Le matériel contient une table des matières suffisamment détaillée pour permettre de comprendre l'agencement du contenu du matériel et pour en faciliter l'utilisation.
(Page 19)

- **COMPOSITION ET IMPRESSION DU MATÉRIEL**

La dimension, le type des caractères typographiques doivent tenir compte de l'âge des lecteurs et favoriser la lisibilité.
(Page 19)

Les illustrations doivent être adéquatement imprimées (netteté, clarté de l'image et précision).
(Pages 6, 9, 16 et 21)

2.4.1 PREMIER CRITÈRE INTERMÉDIAIRE

La facture du matériel est adéquate.

COMMENTAIRE: Cet énoncé doit être interprété selon les indices suivants:

1) Le manuel est doté d'un type de reliure qui en assure la durabilité.

2) Le matériel est imprimé sur un papier d'une épaisseur et d'une opacité suffisantes.

3)

L'évaluateur fait porter son observation sur les composantes suivantes du matériel qu'il doit utiliser comme pistes d'observation plutôt que comme critères d'analyse proprement dits. Il vérifie, en gardant à l'esprit le sens et la portée du critère intermédiaire, si:

t i f	
i f v	
d ig	(1) La reliure est fabriquée avec soin: cousus et collés, les cahiers sont insérés dans une couverture qui peut résister à de nombreuses manipulations. (2) Le papier utilisé pour l'impression du matériel est assez épais et opaque afin d'éviter "l'effet de transparence".

C.G.	4

C.I.	1

FICHE D'ANALYSE "B"

L'observation de l'échantillon retenu (préciser, s'il y a lieu) _____ _____ amène à conclure que le matériel analysé est (encercler le chiffre approprié):

INSATISFAISANT	PEU SATISFAISANT	SATISFAISANT	TRÈS SATISFAISANT
1	2	3	4

COMMENTAIRES ET RÉFÉRENCES JUSTIFICATIVES:

- MANUEL:

- LIVRE DU MAÎTRE:

- AUTRE(S) (PRÉCISER):

RECOMMANDATIONS DE CORRECTION OU DE MODIFICATION:

- MANUEL:

- LIVRE DU MAÎTRE:

- AUTRE(S) (PRÉCISER):

2.4.2 DEUXIÈME CRITÈRE INTERMÉDIAIRE

La mise en page du matériel est adéquate.

COMMENTAIRE: Cet énoncé doit être interprété selon les indices suivants:

1) Le manuel a une mise en page soignée: les différents ensembles rédactionnels (situations de communication, textes, activités, etc.) sont bien démarqués les uns par rapport aux autres et par rapport aux illustrations (photos, dessins, etc.).
Les illustrations sont suffisamment grandes et elles sont disposées de manière à éclairer ou à renforcer le sens véhiculé par les textes.

2) Le matériel contient une table des matières suffisamment détaillée pour offrir une vue d'ensemble du contenu et permettre un repérage facile des divers éléments qui le composent. Si le matériel contient les outils de consultation suivants (glossaire, index, bibliographie, annexes, etc.), ils sont alors graphiquement conçus pour faciliter la lisibilité et le repérage des informations.

3)

L'évaluateur fait porter son observation sur les composantes suivantes du matériel qu'il doit utiliser comme pistes d'observation plutôt que comme critères d'analyse proprement dits. Il vérifie, en gardant à l'esprit le sens et la portée du critère intermédiaire, si:

t i f	
i F v	
	(1) Dans le manuel, les différents ensembles rédactionnels sont bien disposés, mis en relief à l'aide de procédés graphiques et typographiques appropriés.
	(1) Les illustrations dans le manuel sont pertinentes et disposées à proximité des éléments de contenu en fonction desquels elles sont conçues.
d	(1) Dans le manuel, la mise en page permet d'identifier clairement les différents types d'activités rattachés à la démarche d'apprentissage: activités de pratique, activités d'objectivation, activités d'acquisition de connaissances et de techniques.
i	(2) La table des matières dans le manuel et dans le livre du maître est conçue à l'aide de procédés graphiques et typographiques qui facilitent la lisibilité et le repérage des éléments de contenu du matériel.
	(1) Dans le manuel, la mise en page fait ressortir l'importance prépondérante des activités centrées sur le développement de l'habileté à communiquer (pratique de production et de compréhension de discours et objectivation de cette pratique).
g	(2) Dans le cas où le matériel contient des outils de consultation jugés utiles par l'(les) auteur(s), des procédés graphiques et typographiques appropriés facilitent la lisibilité et le repérage des informations qu'ils contiennent.

C.G.	4

C.I.	2

FICHE D'ANALYSE "B"

L'observation de l'échantillon retenu (préciser, s'il y a lieu) _____ _____ amène à conclure que le matériel analysé est (encercler le chiffre approprié):

INSATISFAISANT	PEU SATISFAISANT	SATISFAISANT	TRÈS SATISFAISANT
1	2	3	4

COMMENTAIRES ET RÉFÉRENCES JUSTIFICATIVES:

- MANUEL:

- LIVRE DU MAÎTRE:

- AUTRE(S) (PRÉCISER):

RECOMMANDATIONS DE CORRECTION OU DE MODIFICATION:

- MANUEL:

- LIVRE DU MAÎTRE:

- AUTRE(S) (PRÉCISER):

2.4.3 TROISIÈME CRITÈRE INTERMÉDIAIRE

La composition et l'impression du matériel sont adéquates.

COMMENTAIRE: Cet énoncé doit être interprété selon les indices suivants:

1) Le manuel est composé dans un type et un corps de caractère adapté aux lecteurs à qui il est destiné; l'interlignage est adéquat.

2) Le manuel contient des illustrations adéquatement imprimées: contraste des tons, rendu et réalisme adéquats des couleurs, netteté de la définition (tramé), précision des détails, s'il y a lieu.

3)

L'évaluateur fait porter son observation sur les composantes suivantes du matériel qu'il doit utiliser comme pistes d'observation plutôt que comme critères d'analyse proprement dits. Il vérifie, en gardant à l'esprit le sens et la portée du critère intermédiaire, si:

t i t	
i f v	
d	(1) Le corps (hauteur) du caractère utilisé pour la composition du manuel est adéquat: 14 à 16 points pour le premier cycle, 10 à 12 points pour le deuxième cycle.
lg	(1) L'interlignage est adéquat dans le manuel: on préconise une valeur de 2 points. (2) Les illustrations contenues dans le manuel possèdent les caractéristiques énumérées ci-dessus.

C.G.	4

C.I.	3

FICHE D'ANALYSE "B"

L'observation de l'échantillon retenu (préciser, s'il y a lieu) _____ _____ amène à conclure que le matériel analysé est (encercler le chiffre approprié):

INSATISFAISANT	PEU SATISFAISANT	SATISFAISANT	TRÈS SATISFAISANT
1	2	3	4

COMMENTAIRES ET RÉFÉRENCES JUSTIFICATIVES:

- MANUEL:
- LIVRE DU MAÎTRE:
- AUTRE(S) (PRÉCISER):

RECOMMANDATIONS DE CORRECTION OU DE MODIFICATION:

- MANUEL:
- LIVRE DU MAÎTRE:
- AUTRE(S) (PRÉCISER):

FICHE-SYNTHÈSE "C"

		SCORE BRUT	SCORE TOTAL	COTE*
C.G.1 CONFORMITÉ AUX ORIENTATIONS DU PROGRAMME	C.1.1 Fait appel à une demande d'apprentissage. C.1.2 Intègre les contenus notionnels au processus de développement des habiletés et des attitudes. C.1.3 Puise dans le vécu et l'environnement des élèves. C.1.4 Intègre l'évaluation au processus d'apprentissage.			[ ] (1)
C.G.2 PRÉSENCE ET TRAITEMENT DES OBJECTIFS ET DES CONTENUS NOTIONNELS	C.1.1 Aborde la majeure partie des objectifs obligatoires. C.1.2 Véhicule la majeure partie des contenus notionnels nécessaires. C.1.3 Propose une progression qui reflète celle du programme. C.1.4 Présente des contenus actuels, exacts et objectifs.			[ ] (2)
C.G.3 ADAPTATION AUX CONDITIONS DE LA PRATIQUE	C.1.1 Tient compte des politiques et des règles qui conditionnent la pratique. C.1.2 Tient compte des ressources physiques et financières du milieu. C.1.3 Facilite l'acte pédagogique.			[ ] (3)
C.G.4 ADÉQUATION DE LA FORME	C.1.1 A une facture adéquate. C.1.2 A une mise en page adéquate. C.1.3 Est composé et imprimé de façon adéquate.			[ ] (4)

(1) (2) (3) (4)

RECOMMANDATION: PATTERN OBTENU*

Le matériel analysé devrait, en conséquence, être:

Approuvé ☐

Refusé ☐

* Voir le barème pour la cotation des critères généraux (p. 49).

F I C H E - S Y N T H È S E "D"

SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES:

- PREMIER CRITÈRE GÉNÉRAL

- DEUXIÈME CRITÈRE GÉNÉRAL

- TROISIÈME CRITÈRE GÉNÉRAL

- QUATRIÈME CRITÈRE GÉNÉRAL

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS:

- PREMIER CRITÈRE GÉNÉRAL

- DEUXIÈME CRITÈRE GÉNÉRAL

- TROISIÈME CRITÈRE GÉNÉRAL

- QUATRIÈME CRITÈRE GÉNÉRAL

AUTRES REMARQUES: Aspects, traits particuliers (autres que ceux déjà mentionnés dans l'analyse)

BARÈME POUR LA COTATION DES CRITÈRES GÉNÉRAUX

L'évaluateur détermine la cote de chacun des quatre critères généraux en se basant sur le barème suivant:

COTE A: Si le critère général comporte:

- 4 entrées, le score total doit être égal ou supérieur à 14;
- 3 entrées, le score total doit être égal ou supérieur à 11;
- 2 entrées, le score total doit être égal ou supérieur à 7.

COTE B: Si le critère général comporte:

- 4 entrées, le score total doit être égal ou supérieur à 10;*
- 3 entrées, le score total doit être égal ou supérieur à 8;*
- 2 entrées, le score total doit être égal ou supérieur à 5.*

COTE C: Si le critère général comporte:

- 4 entrées, le score total doit être égal ou supérieur à 8;*
- 3 entrées, le score total doit être égal ou supérieur à 6;*
- 2 entrées, le score total doit être égal ou supérieur à 4.*

COTE D: Si le critère général comporte:

- 4 entrées, le score total est inférieur à 8;
- 3 entrées, le score total est inférieur à 6;
- 2 entrées, le score total est inférieur à 4.

Placées les unes à la suite des autres en commençant par celle qui a trait à la CONFORMITÉ AUX ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME, les quatre cotes obtenues forment un pattern. L'évaluateur recommande que le matériel en cause soit approuvé si ce pattern est constitué des lettres A, B ou C et qu'il soit refusé s'il comporte un ou plus d'un D.

---

* Toutefois, si l'un des scores bruts est 1, la cote est ramenée de B à C ou de C à D, selon le cas.

TABLEAU DES PRINCIPALES COMPOSANTES DU MATÉRIEL DIDACTIQUE: AIDE-MÉMOIRE

Par composante, on entend toute partie d'une unité (chapitre, leçon) qu'il est possible d'isoler parce qu'elle a une fonction déterminée. Ainsi définie, une composante est assez facilement repérable tant par ses caractéristiques fonctionnelles que formelles.

COMPOSANTES	
FONCTIONS — TYPES	FORMES
INFORMATIVE — Textuel	• Tout exposé en texte suivi à caractère soit descriptif, soit narratif, soit argumentatif; tout texte, original ou emprunté, qui est à la base d'un apprentissage (texte de lecture) ou qui lui sert de complément (texte d'appoint, document); tout tableau, résumé...
INFORMATIVE — Figuratif	• Toute représentation, photo, dessin, croquis, graphique, schéma... qui illustre l'information véhiculée par un texte ou ajoute à cette information.
FORMATIVE — Incitatif	• Toute consigne, procédure, démarche qui incite l'élève à une action qui déborde le cadre de l'ouvrage même: jeu de rôle, recherche en bibliothèque, expérience de laboratoire...; cette incitation peut être de l'ordre de l'observation, de la manipulation, de l'analyse ou de la synthèse.
FORMATIVE — Vérificatif	• Toute question ou tout problème destiné à permettre à l'élève de vérifier l'application d'une loi, d'un principe, d'une règle ou d'évaluer l'état de ses connaissances.
INSTRUMENTALE — Désignatif	• Tout bloc qui sert à faciliter le repérage des informations, à préciser ou à compléter ces dernières: table des matières, index, bibliographie, glossaire.
INSTRUMENTALE — Graphique	• Tout procédé graphique, "blanc", titre, couleur, symbole, souligné... qui sert à indiquer les liens entre les informations.